**Extrait de l’annonce du ministre lors des études de crédits, le 16 avril :**

M. Arseneau : Mais si on fait moins que 200 kilomètres, zéro remboursement. C'est le... C'est ce qu'on appelle le déductible. Mais par contre, lorsqu'on applique ce type de remboursement pour les professionnels de la santé ou encore pour les fonctionnaires de l'État, le Conseil du trésor dit qu'on va rembourser 0,60 $ du kilomètre parcouru, au premier kilomètre. Mais pour les patients, eux, il faut d'abord 200 kilomètres au compteur aller simple et ensuite on les rembourse à hauteur de 0,21 $, le tiers de ce qu'on donne aux fonctionnaires de l'État. C'est là où on dit que ça n'a pas de bon sens. C'est la même chose pour l'hébergement à 115 $, ce qui comprend aussi les repas et par jour. Et si on vient par avion, c'est 50 $ de taxi pour aller de l'aéroport à l'hébergement. Alors, évidemment, là, je voulais juste illustrer le fait que si vous êtes d'accord pour enclencher une procédure de révision de programme, c'est hautement important de le faire parce qu'il y a un vieillissement de la population aussi dans nos régions comme ailleurs. Donc, la demande est de plus en plus forte et la hausse du coût de la vie fait en sorte que les demandes sont de plus en plus pressantes, là, pour tous les organismes qui peuvent soutenir les déplacements parce que les gens n'ont plus les moyens de venir se faire soigner dans les grands centres.

M. Dubé : Très bien. Je pense que j'ai... J'ai bien expliqué que la révision... J'ai des députés collègues de la Gaspésie qui sont tout à fait d'accord avec cette approche-là aussi parce que c'est ce qu'ils vivent dans leur comté aussi. Alors, quand je parle de révision de programme, c'est exactement de ça dont on parle.

Référence :

[Journal des débats de la Commission de la santé et des services sociaux - Assemblée nationale du Québec (assnat.qc.ca)](https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-43-1/journal-debats/CSSS-240416.html)